

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibération du Comité Syndical du :
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 25

DATE DE LA CONVOCATION

07 02 14

DATE D’AFFICHAGE

07 02 14

Objet :

2014-07-03-11
Services à la
population : Relais
de Services Publics

L’an : 2014

Et le : 07 mars 2014

A : DIX HEURES TRENTE

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s’est réunion au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

J.ARCAS (Conseil Général), **JN.BADENAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC
Orb et Taurou), **F.BARTHES** (CdC Pays Saint-Ponais), **F.BERTHOMIEUX**
(CdC Canalirou), **P.BEZIAT** (CdC Canalirou), **F. BOUTES** (Conseil Général),
J.CABROL (CdC Pays ST-Ponais), **R. CHABBERT** (cdc Le Minervois), **JL.FALIP**
(Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil
Général), **J.HUC** (CdC Coteaux et Châteaux), **F.MARTY** (CdC Orb et Jaur),
R.LOSMA (Bédarieux), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Le
Minervois), **JC.PETIT** (CdC St-Chinianais), **Y.ROBIN** (Le Poujol/orb),
R.PAILLES (Conseil Général), **G.ROUDIER** (CdC Orb & Taurou), **M.REVEL**
(CdC Coteaux et Châteaux), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais),
R.TROPEANO (Conseil Général), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères).

RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 04/04/2014
034-253403554-20140307-2014_07_03_11B-DE

Objet : Services à la population : Relais de Services Publics

Depuis 2008, le Pays Haut Languedoc et Vignobles porte en maîtrise d'ouvrage un Relais de Services Publics à Saint-Chinian, dont la mission est d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives.

Le coût de cette animation s'élèvera à 29 000 € en 2014, pour lesquels les cofinancements suivants sont sollicités :

- Etat (FNADT) 10.000 €
 - Conseil général de l'Hérault 4.000 €
- avec un autofinancement de 15 000 €.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer, au titre de l'action entreprise par le Pays dans le domaine des services à la population sur le principe de la poursuite de cette opération, sur le plan de financement proposé et en cas d'avis favorable, de bien vouloir l'autoriser à déposer les demandes de subvention correspondantes et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical de prononce favorablement au titre de l'action entreprise par le Pays dans le domaine des services à la population sur le principe de la poursuite de cette opération, sur le plan de financement proposé et autorise le Président à déposer les demandes de subvention correspondantes et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 07 mars 2014.

Le Président,
Francis BOUTES

